



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur des règlements numéros 626-20, 631-20 et 633-20

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné:

QUE lors de sa séance extraordinaire du 17 août 2020, tenue par visioconférence exceptionnellement au centre communautaire multifonctionnel (CCM) situé au 6, impasse des Étoiles, Cantley (Qc), le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 626-20 modifiant le Règlement numéro 553-18 concernant l'affichage des avis publics - Résolution numéro 2020-MC-336

QUE lors de sa séance extraordinaire du 17 août 2020, tenue par visioconférence exceptionnellement au centre communautaire multifonctionnel (CCM) situé au 6, impasse des Étoiles, Cantley (Qc), le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 631-20 modifiant le Règlement numéro 501-16 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Résolution numéro 2020-MC-340

QUE lors de sa séance extraordinaire du 17 août 2020, tenue par visioconférence exceptionnellement au centre communautaire multifonctionnel (CCM) situé au 6, impasse des Étoiles, Cantley (Qc), le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 633-20 modifiant le règlement numéro 616-20 concernant le soutien financier entourant l'entretien des chemins privés - Résolution numéro 2020-MC-342

Donné à Cantley, ce 18 août 2020



Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les règlements numéros 626-20, 631-20 et 633-20 aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité en date du 18 août 2020.

Donné à Cantley, ce 18 août 2020



Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier



Cantley

8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : 819 827-3434
Sans frais : 819 503-8227
cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 août 2020 dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

2020-MC-336 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 626-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 553-18 CONCERNANT L’AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE l’avis de motion numéro 2020-MC-306 et le dépôt du projet de Règlement numéro 626-20 modifiant le Règlement numéro 553-18 concernant l’affichage des avis publics, devant précéder l’adoption du règlement, ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 11 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joannis

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 626-20 modifiant le Règlement numéro 553-18 concernant l’affichage des avis publics.

Adoptée à l’unanimité

Signée à Cantley le 18 août 2020

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier



Cantley

8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9
Tél. : 819 827-3434
Sans frais : 819 503-8227
cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 août 2020 dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

RÈGLEMENT NUMÉRO 626-20

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 553-18 CONCERNANT L’AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS

ARTICLE 1

Le tableau de l’article 3 du Règlement numéro 553-18 concernant l’affichage des avis publics est modifié pour se lire comme suit :

District no 3	Maison des Bâtisseurs 8, chemin River, Cantley (Québec) J8V 2Z9
District no 3	Centre communautaire multifonctionnel(CCM) 6, impasse des Étoiles, Cantley (Québec) J8V 2Z9
District no 4	Dépanneur 307 188, montée de la Source, Cantley (Québec) J8V 3J2
District no 6	Dépanneur de la montée 907, montée Saint-Amour, Cantley (Québec) J8V 3M5

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Madeleine Brunette
Mairesse

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

Signée à Cantley le 18 août 2020

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier